



DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 21/10/2020

Référence
2020_10_24

Objet de la délibération
Décision Modificative N° 1

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	36	40

Date de la convocation
14/10/2020

Date d'affichage
14/10/2020

Vote
À l'unanimité
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020 et le 21 Octobre à 10 heures, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président.

Présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : ARZUR Agathe, BALCON Claudie, CARO Pauline, CHEVALIER Christine, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GODEBERT Viviane, GUILLORÉ Alexandra, LAMOUR Marguerite, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, DU BUIT Yves, GIBERGUES Bernard, GOALEC Bernard, GOSSELIN Jacques, GOUÉROU Jacques, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, GOURVIL Arnel, GUÉVEL Yann, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE BRIS Jacky, LE LOC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, PICHON Ronan, POUPON Julien, PRIGENT Pascal, RAPIN Raphaël, ROUDAUT Stéphane, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André

Excusé.e.s ayant donné procuration :

MM : BÉLE Christophe à Mme BALCON Claudie, GOULAOUIC Pascal à M. RAPIN Raphaël, NÉDÉLEC Yohann à M. CUIILLANDRE François, TREGUER Jean-François à Mme CRÉAC'HCADEC Marie-Annick

Excusé.e.s :

Mmes : ABIVEN Bernadette, BONNARD LE FLOCH Frédérique, L'HOSTIS Neïma, NICOLAS Gaëlle M. QUILLÉVÉRÉ Bernard

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes LE BARS, Mickaèle, PELTIER Caroline MM : BUREL Erwan, CANN Thierry, FLOCH Erwan

A été nommé secrétaire :

M. LECLERC Patrick

Objet de la délibération :

Décision Modificative N° 1

Une erreur matérielle a été commise lors de l'émission du titre 70 sur l'exercice 2019.

Afin de régulariser la réduction de ce titre, il est nécessaire de procéder à l'ajustement budgétaire suivant, afin de créer le mandat correctif.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article	Somme	Article	Somme
673 – titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,06 €	7472	0.06

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest décide de procéder à l'ajustement budgétaire tel que décrit ci-dessus.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre